

Forfait Adaptation en Lentilles de Contact

Pourquoi un “forfait lentilles” ?

La contactologie désigne la partie de l'ophtalmologie traitant des lentilles de contact. Il existe de très nombreux types de lentilles de contact :

- Selon les matériaux :
 - Lentilles **souples**
 - Lentilles **rigides**
- Selon le rythme et la fréquence de port :
 - Lentilles à port diurne ou nocturne (orthokéatologie)
 - Lentilles à renouvellement journalier, bi-mensuel, mensuel, ...
- Selon l'anomalie optique corrigée : myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie, ...
- Selon la taille et l'éventuel objectif thérapeutique

Le choix de la première lentille de contact est crucial pour votre **confort** (oeil sec, qualité visuelle) et votre **sécurité** (risque infectieux en cas de lentille inadaptée). Ainsi une adaptation en lentilles de contact avec des spécialistes en contactologie est la méthode de choix pour votre cas.

Coût et remboursement ?

L'adaptation de vos lentilles de contact est réglée sous forme d'une **somme forfaitaire globale et unique de 120 euros** (200 euros une adaptation en orthokéatologie). Cette somme sera à régler lors de la première consultation. Les **consultations de contrôle** sont quant à elles **gratuites** pendant une période de 6 mois, afin de trouver une solution en lentilles vous permettant la meilleure vision et le meilleur confort possible.

D'une manière générale, le forfait d'adaptation de vos lentilles de contact n'est pas remboursé par la Sécurité sociale. Cependant, dans certains cas particuliers conformes à la LPPR (liste des produits et prestations remboursables), la Sécurité sociale peut prendre en charge une partie de votre forfait adaptation lentilles de contact.

Certaines mutuelles optiques prennent en charge tout ou partie du forfait adaptation lentilles de contact. Les conditions de remboursement des mutuelles dépendent du contrat que vous avez choisi.

Étapes de votre prise en charge



① Premier RDV : avec le Docteur Lucie Nielloud, spécialiste en contactologie

Lors de ce rendez-vous, en fonction de vos attentes, âge, antécédents et paramètres optiques un type de lentille est choisi.

Si les lentilles nécessaires à votre situation sont disponibles au cabinet, nous réalisons le premier essai :

- Apprentissage de la pose et de la dépose de vos lentilles de contact,
- Apprentissage des règles d'hygiène indispensables,
- Test de votre vision et votre confort avec vos lentilles,
- Réponses à vos questions.

Au terme de cette consultation, une ordonnance de lentilles vous est transmise (soit définitive, soit en essai avec des changements de puissance, matériau, ...).

Si les lentilles nécessaires à votre situation ne sont PAS disponibles au cabinet, une ordonnance de lentilles d'essai vous est transmise afin d'en faire la commande chez votre opticien ou au cabinet.

② RDV suivants : avec nos opticiens spécialistes en contactologie

Hors cas particuliers, les rendez-vous suivants sont assurés par nos opticiens spécialistes, supervisés par le Docteur Lucie Nielloud (que vous ne rencontrez plus directement sauf si besoin). Lors de ces rendez-vous, votre vision et votre confort avec vos lentilles seront testés. Nous répondrons à toutes vos questions sur la bonne utilisation et l'entretien de vos lentilles.

Le nombre de consultations nécessaire au choix de la meilleure lentille est variable : parfois un seul contrôle est suffisant, 2 à 3 consultations sont le plus souvent nécessaires, parfois 4 ou 5 consultations sont indispensables.